

COMPAGNIE GENERALE D'AUDIT
COGENA

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 F
Siège social à BEAUVAIS (Oise)
7, Cours Scellier
R.C.S. Beauvais B 334 181 880

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

60 - 01
Greffes du Tribunal
de Commerce de Beauvais
DEPÔT N°

DU 26 SEP 2000

PROCES-VERBAL

des délibérations
de l'assemblée générale ordinaire
en date du 21 Décembre 1998

R.C.S. Beauvais

N° Réf. 85 B 213

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,

Le vingt et un Décembre,

A 11 heures,

Les associés de la société COGENA, s.a.r.l. au capital de 300 000 F divisé en 3 000 parts de 100 F chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur la convocation de M. Henri DE ROY, co-gérant.

Sont présents :

- | | | |
|-------------------------------|-----------------|-------------|
| · M. Henri DE ROY, | propriétaire de | 1 part |
| · La société SECOVI, | propriétaire de | 2 999 parts |
| représentée par M. Marc HUBLE | | |

Total des parts représentées	3 000 parts
	=====

L'assemblée réunissant ainsi plus de la moitié des parts sociales, peut valablement délibérer.

Elle est présidée par M. Henri DE ROY.

Celui-ci indique qu'il entend pour convenance personnelle se démettre de ses fonctions de co-gérant et invite son associé à délibérer à ce sujet.

Après échange de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale accepte la démission de M. Henri DE ROY de ses fonctions de co-gérant, à compter du 31 Décembre 1998 et décide de ne pas procéder à son remplacement, M. Marc HUBLE restant seul gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à M. Henri DE ROY, pour accomplir les formalités découlant de la décision qui vient d'être prise (Insertion - Centre de Formalités - Greffe).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

